

**Il y a 5 mois, vous vous prononcez massivement** pour la mise en place d'expérimentations sur l'organisation du travail des ICA et des ICNA STDI à l'ENAC.

**Aujourd'hui, enfin, nous constatons la publication** de l'arrêté dérogatoire à l'arrêté du 13 juin 2018. Nous attendons dorénavant celle de l'arrêté de mise en paiement.

**Cette première publication nous permet de valider la mise en place de l'expérimentation** à partir du 19 novembre prochain. Mais c'est également pour le SNCTA l'occasion de rappeler à l'administration et aux pouvoirs publics que si nous nous satisfaisons de l'avancée du dossier, l'indispensable mise en place de ces expérimentations est la conséquence de la gestion catastrophique de l'effectif ICNA ces dernières années, et notamment du Protocole assassin de 2013 qui entérinait la pénurie que nous connaissons aujourd'hui.

**Enfin si le doute subsistait encore dans l'esprit de certains, nous nous empressons de le lever** : les expérimentations RH ne sont pas le moyen de valider une baisse des effectifs, mais bien de compenser le manque actuel.

**La définition de l'effectif nécessaire à assurer la formation à l'ENAC est le fruit du travail du SNCTA, et d'aucun autre syndicat représentant les ICA. Qui mieux que le SNCTA pour veiller à ce que son propre travail soit respecté ? Quand les effectifs dans les salles le permettront, nous contraindrons l'administration à respecter les chiffres qu'elle avait alors acceptés.**